

FICHE DE POSTE
RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-378895

Intitulé du poste (F/H): Professeur(e) des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : ATR	Corps : Professeurs (PRCL)
Recrutement effectué au titre de : - Mutation ou détachement / concours catégorie 1	Code corps : PROFARCH
	<i>Date de la prise de fonction : 01/09/2020</i>

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'Architecture de Marseille
184 avenue de Luminy, case 924,
13288 Marseille – cedex 9

Missions et activités principales

L'ENSA-MARSEILLE recrute un (e) enseignant (e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine ATR (Arts et techniques de la Représentation)

Profil détaillé :

L'enseignant(e)-chercheur(e) viendra renforcer l'enseignement des arts et techniques de la représentation à l'ENSA-M et ce en cohérence avec le programme pédagogique de l'établissement (2018-2022) et en liaison avec les autres enseignants titulaires du champ.

Le professeur titulaire de ce poste sera engagé dans une pratique artistique personnelle en activité et repérable sur la scène artistique, mais également dans une production théorique concernant les problématiques contemporaines de l'art. Il possèdera de solides connaissances des productions artistiques contemporaines et des théories auxquelles elles donnent lieu.

Le recrutement d'un(e) professeur (e) dont le profil allie pratique et théorie de l'art devra assurer la continuité des progressions pédagogiques entre Licence et Master : il / elle délivrera des enseignements de pratique artistique informés des enjeux de la création contemporaine et des démarches qui la caractérisent (ateliers de pratiques plastiques en Licence, TD exploratoires en Master), il/elle s'emparera également de cours magistraux en Licence, et Séminaire de Master afin d'y développer les constructions théoriques qui sous-tendent la création contemporaine, quant aux enseignements optionnels et semaines intensives, ils pourront faire l'objet d'explorations, plus spécifiques, toujours relatives à l'architecture comme par exemple l'innovation technologique.

Il/elle sera également l'auteur(e) d'une production théorique affirmée et reconnue et sera rattaché(e) à un laboratoire de l'ENSA-M. Les recherches du professeur(e) recruté (e) pourront être constituées par sa pratique

artistique, par la théorisation éventuelle de celle-ci et par des publications scientifiques, théoriques et critiques, concernant la création artistique.

La recherche du professeur recruté s'inscrit au sein d'un réseau de collaborations nationales et internationales.

Ses missions principales sont notamment les suivantes :

Définir et assurer un projet

- **Pédagogique**

Dans l'objectif de coordonner l'ensemble de la discipline ATR en cohérence avec le programme pédagogique de l'établissement, l'enseignant devra s'engager dans les ateliers de pratique plastique en licence, dans les TD articulés au studio de projet architectural en master et dans la coordination de l'enseignement de l'histoire et des théories de l'art, en licence et en master, en assurant une partie de ces enseignements, à savoir :

En premier cycle :

Assurer deux ateliers de pratique plastique, au choix et en concertation avec l'équipe pédagogique ATR (de l'initiation au dessin en 1^{ère} année, à l'enseignement de la méthodologie de projet artistique en 3^{ème} année)
Assurer un cours magistral d'histoire et théories de l'art en licence.

En deuxième cycle :

Assurer la responsabilité d'un séminaire orienté vers la recherche en amenant les étudiants à développer collectivement et individuellement une approche artistique fondamentale relative au projet architectural et ce, à différentes échelles, de l'architecture au territoire.

En troisième cycle

Suivi et direction de thèses et animation du séminaire doctoral.

- **Scientifique**

L'enseignant (e) devra être membre-permanent d'un laboratoire de l'ENSA-Marseille et manifester d'une implication forte dans les activités scientifiques de l'école ; spécifiquement dans une recherche orientée vers le champ de l'art (lien entre arts et architecture, histoire et théories de l'art). Il sera attendu sur les points suivants :

Au niveau des laboratoires de recherches de l'école :

- Intégration au sein d'une unité de recherche de l'ENSA-M avec capacité d'y assurer une tâche de co-direction avec un enseignant-chercheur TPCA (animation et coordination de la vie scientifique et administrative du laboratoire).
- Valoriser les résultats de la recherche en direction des mondes académiques et culturels, du grand public, ainsi qu'en termes d'expertise et de conseil auprès des institutions en charge opérationnelle.
- Porter des collaborations avec les autres unités de recherche de l'ENSA-M ou d'autres laboratoires extérieurs.

Au niveau de l'ENSA-M :

- Direction et encadrement des doctorants inscrits dans les laboratoires de l'ENSA-M dans le cadre l'ED355.
- Développement des réseaux universitaires et des coopérations scientifiques notamment dans le cadre de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) et d'AMU (Aix-Marseille-Université).

Autres tâches

La personne recrutée est tenue d'assurer des tâches complémentaires qui concernent notamment :

- La participation à des jurys et notamment les jurys de PFE,
- L'encadrement de rapports d'études et de mémoires (L3, séminaire de master),
- L'encadrement spécifique des TPE-Recherche (Parcours recherche),
- L'implication au moins dans une des différentes commissions de l'école (CR, CFVE, CA).

Charges horaires d'enseignement et de recherche

En application de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 relatif au statut des maitres de conférences et des professeurs des écoles d'architecture, « *le temps de travail de référence des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :*

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ».

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

- Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre
- Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Plus précisément :

- Le candidat devra faire état d'une expérience et de compétences confirmées dans la plupart des missions détaillées ci-dessus, tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- une École Doctorale ;
- un ou des laboratoires de recherche (membre ou associé.e) et statut (GRF, UR, UMR...) ;
- un ou des réseaux scientifiques ;
- un ou des collectifs pédagogiques ;
- autre.s...

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 51

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats mentionnés aux 1° de l'article 48.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats qualifiés qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° de l'article 48.

Article 48

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 47 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins huit ans d'activité professionnelle effective dans les domaines de l'architecture dans les dix ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 précités ;

3° Etre enseignant associé et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des professeurs des écoles d'architecture ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 précité assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

6° Appartenir au corps des maîtres de conférences ayant accompli, au 1er janvier de l'année du concours, huit années de services dans l'enseignement supérieur de l'architecture.

Présentation générale de l'école et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre domaines d'études pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité.

Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'antenne de Marseille de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires qui ouvrira ses portes à l'horizon 2023.

Cet institut rassemblera en un même lieu trois écoles et deviendra un institut tripartite sans équivalent en France et confortera par là-même, dans le centre-ville de Marseille, le campus universitaire Saint-Charles.

Formés aux métiers complémentaires d'architecte, de paysagiste et d'urbaniste, 1 300 étudiants s'y côtoieront, plus exactement aux niveaux du master (625 étudiants), des post-diplômes (environ 125 personnes) et du doctorat (une quarantaine). La communauté des enseignants et chercheurs, d'environ 110 titulaires, pourra y proposer des enseignements complémentaires, parfois partagés. Dans la poursuite d'ateliers communs déjà assurés depuis quelques années, basés principalement sur des analyses et approches de terrain, le croisement des formations, voire la création de formations co-habilitées, y sera recherchée pour conférer aux différents diplômés des aptitudes collaboratives efficaces.

Cinq unités ou laboratoires de recherche implantés dans l'IMVT (INAMA, MAP-Gamsau, Project[s] ; LAREP ; LIEU) renforceront leur coopération sur des projets de recherche à des échelles diverses et selon des approches très différentes : recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche par le projet ou sur le projet. En cela, l'IMVT concourt aux objectifs de la STRANES visant à rapprocher des chercheurs actuellement dispersés pour favoriser l'émergence de pôles d'excellence et les démarches transdisciplinaires.

Pour la diffusion de la culture scientifique et professionnelle en architecture, paysage et urbanisme, l'IMVT se doit d'être un lieu majeur, un pôle essentiel. Pour les débats, les échanges, des formations, des séminaires, les

monstrations et l'accueil de manifestations, l'institut sera ouvert au grand public comme aux réseaux d'acteurs institutionnels ou professionnels, y compris pendant les périodes estivales.

L'identité pédagogique de l'Ecole se décline grâce à son programme pédagogique dont les principes généraux sont les suivants :

- **Licence (DEEA)** : Chaque semestre est composé de 3 Unités d'Enseignements Projet/Outils & Explorations/Fondamentaux. L'UE Projet est elle-même composée d'un cours de théorie, d'un studio et d'un TD pluridisciplinaire associé. Chaque semestre aborde une thématique spécifique de projet, ainsi les groupes fonctionnent de manière horizontale.

Pour plus d'information : <http://www.marseille.archi.fr/enseignements/licence/>

- **Master (DEA)** : Il est composé de 4 domaines d'études (DE) : DE1 Préexistences (avec 3 axes : 1- Préserver-Transmettre-Transformer ; 2- Matières Construites ; 3- Constitution Diffusion & Mutation des Arts de l'Architecture) ; DE2 Architecture-Partage-Processus ; DE3 Architecture et Territoires Méditerranéens ; DE4 Soutenabilité & Hospitalité : Bien vivre.

Les studios **de projet**, avec leurs TD exploratoires associés, comme les séminaires comportent des étudiants tous niveaux confondus (M1 & M2).

- **Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP)** : Elle permet au titulaire d'un DEA (diplôme d'Etat d'architecte) d'acquérir, approfondir ou actualiser ses connaissances (responsabilités personnelles du maître d'œuvre, économie du projet, réglementations et normes constructives).

- **Doctorat en Architecture** : Formation à la recherche par la recherche, en lien avec l'Ecole Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » d'Aix-Marseille Université.

- **Formation Professionnelle Continue (FPC-Profil)** : L'école est l'une des 6 ENSA(P) à proposer une formation aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'Etat d'Architecte.

- **Double-Cursus** : L'école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech'Marseille d'Aix-Marseille Université.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

PROJECT(s) aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design, des arts et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits. Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscalaires en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU : Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette. Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

Pour plus d'information, voir site de l'école www.marseille.archi.fr

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
direction@marseille.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter :

Hélène Corset-Maillard, directrice de l'ENSA-M : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr

Véronique Roblin, directrice adjointe de l'ENSA-M : veronique.roblin@marseille.archi.fr

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Marseille